

2009/1245 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local situé 41, rue Smith à Lyon 2e au profit de l'Association "Permanence emploi AJ2" (Direction du Développement Territorial) (BMO du 16/03/2009, p. 0433)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, rapporteur : Depuis 1994, la Ville de Lyon met à disposition de l'Association « AJ2 Permanence Emploi », un local de 58 m² situé sur le 2^e arrondissement.

Cette Association est un partenaire important dans le cadre de la politique « Emploi Insertion » mise en œuvre par la Ville car c'est la seule structure de proximité qui assure un accueil et un accompagnement vers l'emploi de personnes défavorisées sur ce quartier, derrière les voûtes de Perrache.

Chaque année, cette Association accompagne individuellement près de 120 personnes et propose parallèlement, des ateliers d'initiation informatique pour les personnes les plus en difficultés. Elle est reconnue par l'ensemble des partenaires du réseau comme une structure réalisant un travail de qualité.

Il convient aujourd'hui, d'actualiser la convention de mise à disposition qui lie la Ville de Lyon et cette Association. Cette convention n'a pas évolué depuis 1994 et il faut aujourd'hui la faire correspondre au mieux avec la réglementation actuelle, notamment en termes de sécurité.

Aucun changement donc sur le fond : la Ville continuera à assurer le coût du local pour un montant annuel de 2 140 euros. L'Association, quant à elle, prendra en charge à compter du 1^{er} juillet 2009, cela a été négocié avec elle, les fluides afférents à l'utilisation de ce local. Je vous propose donc d'adopter cette convention.

Mme PIERRON Sylvie, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, je ne redirai pas ici tout l'intérêt et tout le travail que représente depuis plusieurs années dans le diagnostic et l'accueil de personnes en difficultés d'insertion professionnelle, l'Association de proximité qu'est la Permanence Emploi AJ2 ; ni la nécessaire et constante implication de notre Municipalité à ses côtés, que ce soit en subvention de fonctionnement ou en mise à niveau du parc informatique ou aujourd'hui, dans la confirmation de la mise à disposition de ces locaux.

Je dirais néanmoins que si ces 58 m² sont déjà insuffisants depuis plusieurs années, les six derniers mois d'incurie bancaire, d'irresponsabilité des grands groupes industriels, des coupes claires dans les budgets sociaux et autres fausses bonnes idées gouvernementales (pour ne pas parler de cautère sur une langue, pardon, sur une jambe de bois) vont faire craquer les murs de ce point d'accueil insertion, comme ils exacerbent les tensions dans tous les accueils emploi, notamment les Missions locales. Celles-ci, avec une explosion du nombre d'inscrits et notamment, une augmentation inquiétante de demandeurs mineurs, se voient dans le même temps réduites à leur mission d'accueil, avec de moins en moins d'offres de formations et de contrats d'insertion, tant notre tissu économique est fragilisé par les boursicoteurs.

C'est l'occasion pour nous d'examiner le lourd travail que fournissent les Collectivités locales au plus près des salariés privés d'emploi et des partenaires employeurs. Le dispositif de la Ville de Lyon (et je vous invite à consulter le Répertoire des Actions 2008 de l'Association ALLIES) est considérable, entre le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE de Lyon), les clauses d'insertion dans les marchés publics, la Plate Forme Emploi, les Dating emplois, la Mission Insertion Culture et l'activation des dispositifs régionaux comme « Securis'ra » et le Contrat territorial Emploi Formation Grand Lyon Centre et Nord : notre Municipalité utilise tous les outils possibles en matière d'accès à l'emploi. Je dirais d'ailleurs au passage, qu'il serait regrettable que les municipalités se voient privées de leur clause générale de compétences par la future loi de réforme sur la décentralisation, tant elles déploient dans des domaines de

compétences qui ne sont pas officiellement les leurs mais rendent simplement service à la population, des trésors d'énergie et d'inventivité.

Mais l'inventivité locale a ses limites quand les partenaires ne sont pas au rendez-vous, quand les représentants de l'Etat en Région cassent les outils mis en place historiquement par les villes pour l'emploi des jeunes en décidant l'absorption des Missions locales dans le Pôle Emploi qui est loin d'avoir fait ses preuves. C'est déjà le cas en Picardie.

L'inventivité a ses limites, je pense à l'excellent dispositif de Contrats de Retour à l'Emploi Durable mis en place par la Région qui a produit 10 000 contrats, majoritairement CDI, pour des personnes éloignées de l'emploi, quand les TPE-PME qui forment les ¾ de nos bassins d'emploi n'ont même pas une visibilité de 6 mois ou 1 an sur leurs activités pour se permettre d'établir ce type de contrat ! Ce sont autant d'outils en moins pour les travailleurs de l'insertion.

L'inventivité locale pour soulager les populations les plus impactées par la crise financière a ses limites enfin quand manifestement, l'Etat n'a à opposer à la logique européenne qu'elle partage, qu'elle participe activement à construire, n'a à opposer à la logique de libre concurrence, de libre circulation des biens et des capitaux, que de la « moralisation » après avoir distribué à milliards l'argent public, n'a à opposer que des Commissaires à la ré-industrialisation alors que tout le système de dumping social, de concurrence vitale entre les salariés, de darwinisme social appelé pudiquement « loi du marché », fait depuis des décennies son fonds de commerce électoral et idéologique.

J'ajouterai pour finir, mes chers Collègues, que la majorité silencieuse (puisque 3 millions de personnes dans la rue ont été taxées à Saint-Quentin de minorité et de privilégiés) n'est pas dupe et n'en pense pas moins, elle fera en juin entendre sa voix : c'est à tous les niveaux politiques et institutionnels qu'il va falloir faire preuve d'inventivité pour freiner l'absurde fuite à l'abîme d'un cheval libéral devenu fou.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)